



Groupe Europe Ecologie Les Verts
Conseil régional de Basse-Normandie
Abbaye aux Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 CAEN cedex 1

Caen, le 6 Octobre 2014

M. Michel Laurent,
Président des Commissions locales
d'Information du Cotentin

Objet : Départ des associations de protection de l'environnement des CLIs des sites nucléaires de la Manche

Monsieur,

Le 20 septembre 2014, les représentants des quatre associations de protection de l'environnement¹ qui siègent dans les Commissions Locales d'Information (CLI) des sites nucléaires de la Manche, AREVA NC, l'ANDRA et EDF (centrale de Flamanville), ont décidé de quitter ces instances.

Elles dénoncent par ce geste des difficultés liées à l'expression de la pluralité des points de vue au sein des CLI, en particulier dans la publication du résultat de ses travaux. Cette décision conclut plusieurs mois de tensions au sein des CLI où elles ont le sentiment d'être de moins en moins écoutées et respectées.

Pourtant, un travail important et collégial a été mené après la catastrophe de Fukushima, au travers de l'écriture du Livre blanc, dont la qualité a été reconnue y compris à l'international. Une coordination des trois commissions a organisé une série de rencontres, d'auditions et de débats pour évaluer la capacité de réponse au risque d'accident nucléaire et tenter d'en minimiser les conséquences. Les divergences semblaient s'effacer, sortant d'une caricature de "pro" et d'"anti" nucléaires, dans la recherche de la meilleure information et protection de la population possibles.

Malgré cela, le consensus n'a pas tenu.

¹ ACRO, CREPAN-FNE, CRILAN, Greenpeace

Lieux de rencontres entre le public, les exploitants, les élus et les autres parties prenantes, les CLIs sont fondées sur le droit à l'information, la recherche de sûreté, et le contrôle des installations auprès desquels elles sont attachées. Les Commissions Locales d'Information doivent donc intégrer la pluralité des points de vue en leur sein. C'est leur objet principal et la raison de leur réussite; nous ne saurions de plus oublier que sans l'action des associations de protection de l'environnement, elles n'auraient jamais vu le jour en France. A l'inverse, les Clis qui "ne fonctionnent pas" en France sont celles qui n'assument pas cette pluralité et deviennent alors au mieux des relais d'information des exploitants, au pire, une commission pour rien.

La transparence en matière nucléaire se fait par la pluralité des opinions. Il est indéniable que les associations de protection de l'environnement ont largement contribué à cet objectif. Leur départ met à mal l'objet même d'une CLI.

Représentants de la Région Basse-Normandie au sein de ces instances, nous demandons donc aujourd'hui que les conditions de la reprise d'un dialogue entre toutes les parties prenantes soient rapidement réunies. Cette responsabilité incombe bien entendu à tous les acteurs mais en premier lieu à ceux qui en assurent le pilotage. Il en va de l'enjeu fondamental qui est celui d'assurer au public l'existence d'un lieu de concertation et de discussion indépendant et représentatif de la société.

En vous remerciant par avance pour votre réponse, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur Laurent nos salutations respectueuses.

Clara OSADTCHY
Conseillère régionale
CLI AREVA NC

Marine LEMASSON
Conseillère régionale
CLI EDF Flamanville

Jérôme VIRLOUVET
Conseiller régional
CLI ANDRA

Copie :

- Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
- Monsieur Laurent Beauvais, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie
- Monsieur Jean-François Legrand, Président du Conseil Général de la Manche